

Le Conference Board du Canada

États financiers consolidés
31 mai 2025



Façonner l'avenir
en toute confiance

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés ont été établis par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis, puisqu'ils contiennent des montants fondés sur des estimations et le recours au bon jugement. La direction a veillé à ce que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière, à tous les égards importants, et elle s'est assurée que l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel concorde avec celle que contiennent les états financiers consolidés.

Le Conference Board du Canada [l'« organisme »] s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif appropriés et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et suffisamment protégés.

Par l'entremise de son comité des finances et d'audit, le conseil d'administration [le « conseil »] de l'organisme a la responsabilité de passer en revue et d'approuver les états financiers consolidés et de voir à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière.

Le comité des finances et d'audit est nommé par le conseil d'administration et est composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de l'organisme. Le Comité des finances et d'audit rencontre périodiquement la direction et les auditeurs externes pour discuter du contrôle interne, des questions d'audit et des questions liées à l'information financière afin de s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de ses responsabilités. Le Comité des finances et d'audit passe en revue les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur externe et se penche sur la question de la nomination des auditeurs externes ou du renouvellement de leur mandat. Le Comité des finances et d'audit tient compte de ses constatations lorsqu'il approuve la publication des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur externe, conformément aux normes canadiennes d'audit. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a librement accès au Comité des finances et d'audit.



Susan Black
Présidente et chef de la direction



Elena Bowes
Chef des services financiers

Le 9 octobre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
Le Conference Board du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **Le Conference Board du Canada** [l'« organisme »], qui comprennent le bilan consolidé au 31 mai 2025, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de l'évolution de l'actif net et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'organisme au 31 mai 2025, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'organisme pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entièr responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 9 octobre 2025

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le Conference Board du Canada

État consolidé de la situation financière

[en milliers de dollars]

Au 31 mai

	2025	2024
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	4 074	6 286
Comptes débiteurs	1 515	969
Placements à la juste valeur [note 3]	11 438	12 254
Charges payées d'avance	640	591
Autres actifs à court terme [note 5]	1 895	668
Total de l'actif à court terme	19 562	20 768
Immobilisations corporelles et actifs incorporels, montant net [note 4]	3 297	1 645
Écart d'acquisition [note 7]	498	—
	23 357	22 413
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 086	1 435
Produits reportés [note 6]	4 697	4 949
Tranche à court terme de la contrepartie conditionnelle [note 7]	267	—
Total du passif à court terme	6 050	6 384
Passif à long terme		
Tranche à long terme de la contrepartie conditionnelle [note 7]	387	—
Total du passif à long terme	387	—
Actif net		
Non affecté	16 920	16 029
Total de l'actif net	16 920	16 029
	23 357	22 413

Voir les notes afférentes

Au nom du conseil d'administration :


Mairead Lavery
Administrateur


Mairead Lavery
Administrateur

Le Conference Board du Canada

État consolidé des résultats

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mai

	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Recherche	13 781	13 419
Publications	5 328	5 294
Réseaux exécutifs	3 127	3 333
Autres rassemblements	409	211
	22 645	22 257
Charges		
Salaires et avantages du personnel	18 012	17 613
Services professionnels et consultants	2 462	2 904
Déplacements et réunions	987	866
Frais d'administration	906	926
Amortissement <i>[note 4]</i>	637	418
Marketing	118	286
	23 122	23 013
Insuffisance des produits sur les charges, avant les éléments suivants	(477)	(756)
Autres produits (charges)		
Intérêts, dividendes et gains et pertes réalisés	1 873	735
Gain latent (perte latente) sur les placements	(505)	856
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	891	835

Voir les notes afférentes

Le Conference Board du Canada

État consolidé de l'évolution de l'actif net

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mai

	Non affecté	Total 2025	Total 2024
	\$	\$	\$
Actif net au début de l'exercice	16 029	16 029	15 194
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	891	891	835
Actif net à la fin de l'exercice	16 920	16 920	16 029

Voir les notes afférentes

Le Conference Board du Canada

État consolidé des flux de trésorerie

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mai

	2025	2024
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	891	835
Ajouter (déduire) les éléments sans effet de trésorerie		
Perte latente (gain latent) sur les placements	505	(856)
Amortissement	637	418
	<hr/> 2 033	<hr/> 397
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	(2 680)	(443)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<hr/> (647)	<hr/> (46)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(6 498)	(2 043)
Vente de placements	6 809	6 801
Contrepartie versée pour l'acquisition de Vicinity Jobs <i>[note 7]</i>	(939)	—
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(937)	(575)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<hr/> (1 565)	<hr/> 4 183
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(2 212)	4 137
Trésorerie au début de l'exercice	6 286	2 149
Trésorerie à la fin de l'exercice	4 074	6 286

Voir les notes afférentes

Le Conference Board du Canada

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2025

1. Constitution en personne morale et objectifs

Le Conference Board du Canada [l'« organisme »] est constitué en personne morale en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* sous le nom AERIC Inc. Organisme de bienfaisance sans capital-actions, il est exonéré d'impôt en vertu de l'alinéa 149(1)f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Une licence annuelle avec The Conference Board, Inc. régit l'utilisation de la raison sociale de l'organisme.

L'organisme vise exclusivement les fins charitables, scientifiques ou éducatives suivantes :

- effectuer des recherches et des études scientifiques impartiales dans le domaine des affaires, de l'économie ou des affaires publiques, et, par l'entremise de périodiques et d'autres publications, communiquer les résultats de ces activités à ses membres et à d'autres personnes, à des entreprises, sociétés, associations, établissements d'enseignement ou autres, au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux ainsi qu'à leurs ministères, bureaux ou organismes, de même qu'au grand public;
- compiler, analyser et diffuser de l'information impartiale et non partisane portant sur la conjoncture économique et l'expérience de gestion au Canada et ailleurs;
- organiser des rassemblements scientifiques et éducatifs faisant intervenir, notamment, des cadres et des spécialistes professionnels, afin de débattre de questions commerciales, de questions économiques ou d'affaires publiques;
- participer à la formation professionnelle et éducative des cadres, et, de manière générale, encourager et promouvoir l'essor de l'industrie canadienne.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'organisme et ceux du NAERIC Centre for International Studies [« NAERIC »], lui-même un organisme sans but lucratif qui est inactif. Les soldes et opérations intragroupes importants sont éliminés au moment de la consolidation. Au cours des exercices couverts par les présents états financiers consolidés, NAERIC n'a affiché aucun solde ni effectué aucune opération intragroupe.

Comptabilisation des produits

Recherche et international

Les produits sont comptabilisés progressivement en fonction de la nature du contrat sous-jacent :

Les contrats à prix fixe sont comptabilisés selon le degré d'avancement estimé des travaux en fonction des coûts réellement engagés et des coûts d'achèvement estimés. Les produits gagnés comptabilisés selon le degré d'avancement des travaux, qui n'ont pas encore été facturés, sont compris dans les autres actifs à court terme.

Le Conference Board du Canada

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2025

Les contrats non à prix fixe sont comptabilisés sur la base du temps et des matériaux engagés en fonction de taux précisés dans le contrat.

Publications et réseaux exécutifs

Les abonnements et les droits d'adhésion sont comptabilisés au prorata sur la durée de la période d'abonnement.

Autres rassemblements

Les produits des services payants pour les autres rassemblements, qui comprennent les congrès et les cours de formation, sont comptabilisés selon le moment de prestation du service concerné.

Produits financiers

Les produits financiers, qui sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice, se composent des intérêts créditeurs, des produits de dividendes, des gains ou des pertes réalisés à la vente de placements et des variations des gains latents ou des pertes latentes sur les placements.

Produits reportés

L'excédent des montants facturés sur les produits constatés pour la recherche, les publications, les réseaux exécutifs et les autres rassemblements est comptabilisé à titre de produits reportés et inscrit en résultats à mesure que les services sont rendus par la suite.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Immobilisations corporelles

Serveurs informatiques	6 ans
Matériel informatique	3 ans

Actifs incorporels

Logiciels	2 ans
Technologies de système (y compris la propriété intellectuelle)	5 ans
Contrats conclus avec les clients et relations clients	5 ans

Les charges de développement des technologies de système conçues à l'interne qui sont directement attribuables au projet et qui sont assorties d'avantages économiques futurs ont été comptabilisées à mesure qu'elles ont été engagées, et l'amortissement commencera au cours de la période où l'actif deviendra opérationnel.

Avec prise d'effet le 1^{er} juin 2024, l'organisme a adopté la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, « Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client », qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique.

Le Conference Board du Canada

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2025

Conformément à cette note d'orientation, l'organisme a évalué les contrats d'infonuagique qu'il a conclus et a déterminé que certains coûts de mise en œuvre et de personnalisation satisfont aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel énoncés dans le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ». Par conséquent, ces coûts ont été inscrits à l'actif et sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimée de cinq ans, soit la période au cours de laquelle les avantages connexes devraient se réaliser.

Au cours de l'exercice, l'organisme a inscrit à l'actif un montant de 874 \$ pour les coûts de mise en œuvre et de personnalisation relatifs aux accords d'infonuagique. La charge d'amortissement pour l'exercice clos le 31 mai 2025 relativement à ces actifs s'élève à 455 \$. L'adoption de la NOC-20 n'a pas entraîné de rajustements rétroactifs des chiffres des périodes antérieures.

Au cours de l'exercice, l'organisme a effectué un regroupement d'entreprises qui comprenait des actifs incorporels identifiables constitués de contrats conclus avec les clients, de relations clients et de propriété intellectuelle. Ces actifs incorporels ont été comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition et sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, soit la période au cours de laquelle les avantages économiques devraient se réaliser.

Lorsqu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel ne contribue plus à la capacité de l'organisme de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont classés comme détenus en vue de la vente lorsque la direction s'est engagée à poursuivre un plan, que l'actif est disponible à la vente immédiatement dans son état actuel, qu'un programme actif de recherche d'un acquéreur a été entrepris, que la vente est probable et devrait répondre, dans un délai d'un an, aux critères de constatation des ventes, que l'actif fait l'objet d'efforts de vente soutenus et est offert à un prix qui est raisonnable et qu'il est peu probable que le plan sera modifié de façon significative ou abandonné. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et ne sont plus amortis.

Regroupements d'entreprises et écart d'acquisition

La contrepartie transférée pour acquérir des entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Toute contrepartie différée ou conditionnelle à transférer est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie différée ou conditionnelle sont comptabilisées dans les autres produits.

L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est plutôt soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable excède la juste valeur. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur est comptabilisée pour un montant égal à l'excédent. Une perte de valeur n'est pas reprise ultérieurement.

Le Conference Board du Canada

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2025

Charges à payer

Les charges à payer comprennent des provisions qui sont comptabilisées lorsque l'organisme a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, dans la mesure où le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les charges liées aux provisions sont présentées à l'état consolidé des résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses comprennent la valeur comptable des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ainsi que les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

La trésorerie et les placements sont évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition des instruments financiers qui sont ultérieurement évalués à la juste valeur sont passés en charge à mesure qu'ils sont engagés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats.

La valeur comptable des comptes débiteurs et des comptes créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné leur nature à court terme.

La contrepartie conditionnelle découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisée initialement à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie conditionnelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée à la juste valeur lorsqu'on est fixé quant à la réalisation ou non de la condition, le gain ou la perte étant comptabilisé dans les autres produits ou charges.

Conversion de devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges d'exploitation sont convertis aux taux de changes en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes découlant de ces conversions sont inclus dans les produits, sauf s'ils ont trait aux placements, auquel cas ils sont comptabilisés de la même façon que les produits financiers.

Trésorerie

La trésorerie se compose des dépôts à des fins d'exploitation courante. La trésorerie et les placements détenus à des fins d'investissement plutôt qu'à des fins d'exploitation sont classés comme des placements.

Le Conference Board du Canada

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2025

3. Placements

Les placements comprennent ce qui suit :

	2025		2024	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
Trésorerie et certificats de placement garanti	71	71	201	201
Actions canadiennes	1 688	1 296	2 651	2 151
Actions américaines et autres	2 903	2 459	3 424	2 321
Obligations	6 776	6 659	5 978	6 124
	11 438	10 485	12 254	10 797

L'organisme gère son portefeuille de placement selon une politique de placement qui établit des cibles au chapitre de la composition des actifs, approuvées par le conseil d'administration.

Le rendement à l'échéance des obligations varie entre 0 % et 6,34 % [0 % et 6,57 % en 2024]. Elles viennent à échéance entre juin 2025 et avril 2078 [juin 2024 et avril 2078 en 2024].

Risque de marché

Les risques de marché comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de prix et le risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la valeur des placements. Puisque les placements portant intérêt de l'organisme ne génèrent pas de montants d'intérêt importants, les variations des taux d'intérêt du marché n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de l'organisme.

Risque de prix

Le risque de prix découle de transactions portant sur des titres de capitaux propres et des obligations. L'organisme risque de subir une perte en raison des fluctuations à ce titre. Il réduit donc ce risque au moyen de contrôles visant à surveiller et à limiter les niveaux de concentration.

Risque de change

Le risque de change découle des gains ou des pertes attribuables aux fluctuations des taux de change des devises dans lesquelles les actions étrangères détenues par l'organisme sont libellées. Selon la pondération cible de la composition de l'actif qui suit la politique interne sur les placements, les placements en devises représentent 25 % [28 % en 2024] de l'ensemble du portefeuille de placement. Puisque l'organisme surveille étroitement la composition de ses placements, les variations des taux de change n'ont pas d'incidence significative sur ses résultats.

Le Conference Board du Canada

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2025

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne puisse satisfaire ses besoins de liquidité en temps voulu et de manière efficiente. L'organisme harmonise l'échéance de ses placements et de ses sorties de trésorerie prévues et, par conséquent, ce risque financier est négligeable.

4. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

	2025			2024
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Immobilisations corporelles				
Matériel informatique	1 524	1 387	137	199
	1 524	1 387	137	199
Actifs incorporels				
Logiciels	363	353	10	37
Technologies de système	5 525	3 702	1 823	1 409
Propriété intellectuelle	700	12	688	—
Contrats conclus avec les clients et relations clients	650	11	639	—
	7 238	4 078	3 160	1 446
	8 762	5 465	3 297	1 645

Une charge d'amortissement de 637 \$ a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice [418 \$ en 2024].

5. Autres actifs à court terme

Les autres actifs à court terme comprennent ce qui suit :

	2025	2024
	\$	\$
Recherche	1 895	668

Les autres actifs à court terme représentent les produits gagnés qui n'ont pas été encore facturés.

Le Conference Board du Canada

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2025

6. Produits reportés

Les produits reportés comprennent ce qui suit :

	2025	2024
	\$	\$
Recherche	451	1 195
Publications	2 914	2 269
Réseaux exécutifs	1 329	1 467
Autres rassemblements	3	18
	<hr/> 4 697	<hr/> 4 949

7. Regroupement d'entreprises

Le 1^{er} mai 2025, l'organisme a acquis certains actifs et repris certains passifs de Vicinity Jobs Inc., qui fournit des données, des solutions pour le marché du travail et des services-conseils en Colombie-Britannique, au Canada, pour un prix d'acquisition total de 1 500 \$, déduction faite des rajustements liés au fonds de roulement. Les résultats relatifs aux actifs acquis sont inclus dans les états financiers consolidés depuis la date d'acquisition.

La contrepartie d'acquisition comprenait un paiement en trésorerie de 939 \$ et un billet à ordre différé ne portant pas intérêt de 800 \$, conditionnel à la génération par l'entreprise de produits annuels cibles au cours des trois prochains exercices, et payable en trois versements annuels égaux de 267 \$. La contrepartie d'acquisition différée n'est pas conditionnelle à l'emploi et a été comptabilisée dans le cadre du regroupement d'entreprises. La contrepartie d'acquisition conditionnelle a été comptabilisée à un montant de 650 \$ le 1^{er} mai 2025, soit la valeur actualisée des paiements futurs prévus calculée au moyen d'un taux d'intérêt implicite de 7,5 %.

L'écart d'acquisition comptabilisé représente la valeur des synergies attendues découlant de l'acquisition, ainsi que l'expertise et la réputation de l'ensemble de l'effectif acquis.

Le Conference Board du Canada

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2025

Le tableau suivant résume la juste valeur de chaque grande catégorie d'actifs acquis et de passifs repris, comptabilisée à la date d'acquisition :

	\$
Actif	
Charges payées d'avance	51
Comptes débiteurs	322
Immobilisations corporelles	2
Actifs incorporels relatifs à la propriété intellectuelle, aux contrats conclus avec les clients et aux relations clients	<u>1 350</u>
	<u>1 725</u>
Passif	
Comptes créditeurs	1
Produits reportés	<u>691</u>
	<u>692</u>
Actifs nets identifiables acquis	1 033
Écart d'acquisition	<u>498</u>
Juste valeur de la contrepartie	<u>1 531</u>
Trésorerie versée	939
Rajustement au titre du fonds de roulement final	(58)
Valeur actualisée de la contrepartie conditionnelle	<u>650</u>
Juste valeur de la contrepartie	<u>1 531</u>

8. Chiffres comparatifs

Certains montants des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mai 2024 ont été reclassés à des fins de comparaison dans le but de rendre leur présentation conforme à celle des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mai 2025.